

Division des Personnels Enseignants  
Gestion collective

Hélène AUDIBERT  
Cheffe de division  
03.29.76.69.80

Affaire suivie par :  
Sylvie BEAUXEROIS-KLAUS  
Gestionnaire  
Tél : 03.29.76.69.82

Mél : [dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr)

11 rue Jeanne d'Arc  
BP 20564  
55013 BAR-LE-DUC cedex

Téléphone du standard  
03.29.76.63.63

Bar-le-Duc, le 12/12/2024

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Meuse  
à

Mesdames et messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré de la Meuse

S/C de mesdames et messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale  
chargés de circonscription du premier degré

**Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur ou directrice :**

- d'école autonome de perfectionnement communale et départementale,
- d'école annexe et d'école d'application,
- d'école comportant au moins trois classes spécialisées recevant des enfants déficients ou inadaptés, y compris les écoles de plein air, et école d'éducation spéciale ouverte dans les établissements ou organismes ayant passé un protocole d'accord avec le ministre de l'éducation nationale et accueillant des enfants inadaptés,
- de centre médico-psychopédagogique.

**Références :** Décret n°74-388 du 8 mai 1974 modifié,  
Circulaire ministérielle n°75-006 du 06 janvier 1975

Les enseignants désirant faire acte de candidature trouveront en fichiers joints :

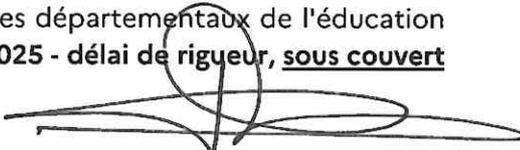
- Les conditions à remplir pour solliciter un emploi sur la liste d'aptitude ;
- Le dossier de candidature ;
- L'engagement d'accepter un poste sur le département (à joindre impérativement au dossier).

Les dossiers de candidature doivent être accompagnés d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

**N.B.** En cas d'inscription sur plusieurs listes d'aptitude, il convient d'établir autant de fiches de candidature que de catégories d'établissements.

**L'inscription n'est acquise que pour une année.** Les enseignants qui n'ont pas l'intention de demander une affectation dans un emploi de directeur à la rentrée prochaine n'ont donc pas intérêt à solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude 2025.

Les dossiers de candidature devront parvenir à direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse – DPE/Gestion collective - **pour le 08 janvier 2025 - délai de rigueur, sous couvert de l'EN de circonscription.**

  
Alain AUBERT